



CHRONIQUE / Presse

L'irrésistible rétrécissement du droit pénal de la presse

> Thomas Besse

407

EDITORIAL

393 Les criminels de guerre se portent bien, Michel Vivant

POINTS DE VUE

403 Qu'est-ce que « l'unanimité des associés » ?, Alain Couret, Jean-Jacques Daigre et Clément Barrillon

405 L'innovation technologique et le droit, Marie Cartapanis

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisrudence de la Cour de cassation :

414 Chambre sociale, Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue

424 Chambre criminelle, Lionel Ascensi, Élise Barbé, Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet et Benjamin Joly

431 Panorama : Droit de la preuve, Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

Notes: Les enseignements du refus de la qualité d'associé à l'usufruitier de droits sociaux, note sous Civ. 3e, 16 févr. 2022, Nadège Jullian

Le temps de travail des gendarmes... et des militaires : fin du débat, note sous CE 17 déc. 2021, Daniel Mainguy

La responsabilité pénale dérivée du titulaire d'un compte Facebook, note sous CEDH 2 sept. 2021, Maxime Lassalle

452 Réaffirmation de l'application restrictive de l'article 555 du code civil ratione materiae, note sous Civ. 3°, 9 sept. 2021, Franck Roussel

ENTRETIEN

456 Ghislain Poissonnier – L'Ouganda condamnée par la CIJ à indemniser la République démocratique du Congo





Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66 Fax 01 40 64 54 66 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,

DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES », HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER RÉDACTION

· DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (5403)

· RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction : Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1^{rt} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr Relations clients: Wilfried RENÉ, Responsable

Tél.: 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE





396

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Protection des consommateurs (non-professionnel) : non-renvoi d'une QPC, Civ. 3º, 17 févr. 2022 Contrat à distance (professionnel) :

achat de billets de spectacle, CJUE 24 févr. 2022

Fonds de commerce et commerçants

Vente commerciale (soldes) : réassortiment durant la période, Crim. 22 févr. 2022

397

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail d'habitation (cautionnement) :

dispositions applicables, Civ. 3e, 17 févr. 2022

Construction-Urbanisme

Association syndicale (statuts):

mise en conformité avec l'ordonnance de 2004, Civ. 3º, 17 févr. 2022

397

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Majeur protégé (audition libre) : inconstitutionnalité

du régime, Cons. const. 25 févr. 2022

Constatation des infractions (données personnelles) :

inconstitutionnalité du régime, Cons. const. 25 févr. 2022

Mandat d'arrêt européen (État d'émission) : indépendance de l'autorité judiciaire, CJUE 22 févr. 2022

Chambre de l'instruction (mémoire) :

messagerie sécurisée de l'avocat, Crim. 23 févr. 2022

Enquête préliminaire (données de localisation) :

non-lieu à statuer sur une QPC, Cons. const. 25 févr. 2022

Douanes (fouilles) : visite d'un véhicule sur la voie publique,

Crim. 23 févr. 2022

400

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (plan de sauvegarde) : pas de cumul d'indemnités, Soc. 16 févr. 2022 Licenciement (sans cause réelle et sérieuse) : pas de cumul d'indemnités, Soc. 16 févr. 2022 Comité social et économique (affichage) : vie personnelle des salariés, Soc. 16 févr. 2022 Âge (directive européenne) : compétence du juge administratif, Soc. 16 févr. 2022



403

Qu'est-ce que « l'unanimité des associés » ? par Alain Couret, Jean-Jacques Daigre et Clément Barrillon 405

L'innovation technologique et le droit par Marie Cartapanis



CHRONIQUE

407

L'irrésistible rétrécissement du droit pénal de la presse par Thomas Besse

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

414

Chambre sociale par Stéphanie Ala et Marie-Pierre Lanoue

424

Chambre criminelle par Lionel Ascensi, Élise Barbé, Anne-Sophie de Lamarzelle, Maud Fouquet et Benjamin Joly

PANORAMA

431

Droit de la preuve novembre 2020 – décembre 2021 par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

NOTES

440

Les enseignements du refus de la qualité d'associé à l'usufruitier de droits sociaux, note sous Civ. 3°, 16 févr. 2022 par Nadège Jullian

444

Le temps de travail des gendarmes... et des militaires : fin du débat, note sous CE 17 déc. 2021 par Daniel Mainguy

448

La responsabilité pénale dérivée du titulaire d'un compte Facebook, note sous CEDH 2 sept. 2021 par Maxime Lassalle

452

Réaffirmation de l'application restrictive de l'article 555 du code civil ratione materiae, note sous Civ. 3°, 9 sept. 2021 par Franck Roussel



ENTRETIEN

456

Ghislain Poissonnier – L'Ouganda condamnée par la CIJ à indemniser la République démocratique du Congo

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr